

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 41

Mercredi 6 novembre 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Belprahon

#### Assemblée communale

Les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée communale qui aura lieu le **jeudi 12 décembre 2024, à 19 h 30, à la Maison communale.**

##### Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation (RO) de la commune mixte de Belprahon
3. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant l'utilisation des outils informatiques
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 65'000.00 pour la réfection d'une conduite d'alimentation en eau au Chemin du Prailat
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 670'000.00 pour la rénovation d'un appartement de vacances à la Ferme Joray
6. Discuter et approuver le budget 2025 de la commune mixte de Belprahon
7. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2024
8. Réélection de l'organe de vérification des comptes et de l'organe de contrôle en matière de protection des données
9. Informations du Conseil communal
10. Divers et imprévu

Dès le 6 novembre 2024, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2025 du Syndicat scolaire du Grandval
- Budget 2025 de la commune mixte
- Règlement d'organisation de la commune mixte
- Règlement concernant l'utilisation des outils informatiques

#### Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Belprahon, le 6 novembre 2024

Le Conseil communal

#### Séance d'information - Ferme Joray

Afin de présenter le projet de rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de la Ferme Joray, une séance d'information aura lieu le

**Mardi 12 novembre 2024, à 19 h 30,  
à la Salle communale.**

L'architecte ainsi qu'un représentant du Service des monuments historiques et de Vacances au cœur du Patrimoine seront présents pour répondre à vos questions.

Belprahon, le 6 novembre 2024

Le Conseil communal



### Corcelles

#### Assemblée communale ordinaire Jeudi 12 décembre 2024 à 20h à la salle communale de Corcelles

##### Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2025 de la commune mixte de Corcelles avec la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales
3. Accepter la modification du Règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Corcelles
4. Divers et imprévu

##### Dépôt public

Les différents budgets et documents seront déposés publiquement au secrétariat communal et pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

#### Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 4 novembre 2024

Le Conseil communal



### Court

#### Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Vallee 19, 2738 Court.

Auteurs du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan & Atelier Muller Architecte Sàrl, Rue des Forges 5, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 28, au lieu-dit: « Rue Centrale 4 », commune de Court.

Projet: démolition des annexes Sud et Ouest de la halle de gymnastique. Construction d'un nouveau volume avec toiture plate à l'Ouest comprenant des salles polyvalentes, zone de stockage pour le matériel et sanitaires. Réfection du sol de la halle de gymnastique et réaménagements intérieurs (vestiaires, cuisine, etc.), aménagement des combles, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit, aménagement de 9 lucarnes sur les pans Nord et Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP1 « école - salle communale ».

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti B.

Dérogation: art. 33 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 octobre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

#### Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqué-e-s en Assemblée municipale ordinaire le **lundi 9 décembre 2024, à 20 heures, dans la grande salle du centre communal** (rue de la Vallee 19).

##### Ordre du jour

1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 1'150'000.00 pour la réfection et l'assainissement de la route de la Binz (subventionné à hauteur de 44 % par la Confédération et le canton)
2. Discuter et approuver le budget 2025, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
3. Discuter et approuver les modifications du règlement d'utilisation du centre communal de la commune municipale de Court
4. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
5. Communications du Conseil municipal
6. Divers

##### Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget 2025 (point 2) et les modifications du règlement d'utilisation du centre communal (point 3) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

## Voie de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

## Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 6 novembre 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémines

### Avis de construction

Requérante: Home les Aliziers SA, M. Jacques Hippenmeyer, Rue des Aliziers 206, 2746 Crémines.

Auteur du projet: M. Yves Kistler, Chapeau-Râblé 10, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 283, 284 et 919, au lieu-dit: «Rue de la Gare», commune de Crémines.

Projet: construction d'une unité de vie psychogériatrique (UVP) pour la Résidence les Aliziers SA avec jardin sécurisé et terrasse, divers aménagements extérieurs et aménagement de 12 places de stationnement couvertes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZPO «Les Aliziers».

Dérogations: art. 48 LAE et 39 RAC.

Remarque: procédure selon art. 93 al. 1 let. a LC (autorisation d'un projet individuel avant l'édiction d'un plan de quartier)

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 décembre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 novembre 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Ordonnance 2024 sur les taxes eaux usées

Selon l'article 28 alinéa 2 du Règlement d'assainissement et règlement tarifaire de la Commune mixte de Crémines du 6 octobre 2008, le conseil communal a, lors de sa séance du 28 octobre 2024, adopté l'Ordonnance 2024 sur les taxes eaux usées. Celle-ci abroge toutes dispositions antérieures contraires. Elle entrera en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

**Voies de recours:** un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémines, le 6 novembre 2024

Le Conseil communal

### Ordonnance 2024 sur les taxes d'eau propre

Selon l'article 36 al. 4 du Règlement et tarif d'alimentation en eau de la Commune mixte de Crémines du 11 décembre 2003 et de l'article 5 du Tarif de l'eau de la Commune mixte de Crémines du 11 décembre 2003, le conseil communal a, lors de sa séance du 28 octobre 2024, adopté l'Ordonnance 2024 sur les taxes d'eau propre. Celle-ci abroge toutes dispositions antérieures contraires. Elle entrera en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

**Voies de recours:** un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémines, le 6 novembre 2024

Le Conseil communal



## Eschert

### Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale le jeudi 5 décembre 2024 à 20h00 à la maison communale d'Eschert.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat scolaire du Grandval.
2. Discuter et approuver le budget 2025 de la Commune Mixte d'Eschert avec:
  - a) La quotité d'impôt inchangée
  - b) La taxe immobilière inchangée
  - c) La taxe d'exemption inchangée du service actif dans le corps des sapeurs-pompiers
3. Crédit d'investissement pour l'archivage
4. Crédit d'investissement pour la mensuration officielle
5. Promotions civiques
6. Divers

Les budgets mentionnés sous chiffre 1 et 2 seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant les 30 jours précédents l'Assemblée communale, durant les heures d'ouverture. Un recours en matière communale peut être formulé dans les 30 jours après l'Assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 4 novembre 2024

Le Conseil communal



## Grandval

### Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 12 décembre 2024, salle communale à 19 h 30

Ordre du jour

- 1) Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 100'000 pour la réfection du captage de l'Envers;
- 2) Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- 3) Discuter et voter un 2<sup>e</sup> crédit supplémentaire de CHF 20'000.00 pour la réfection du plan d'aménagement local. Crédit initial de la compétence du Conseil municipal de

CHF 45'0000.00 plus crédit supplémentaire de CHF 20'000.00 (voté le 07.03.2024) et ajout d'un deuxième crédit supplémentaire pour un crédit total de CHF 85'000.00.

- 4) Discuter et voter une dépense périodique pour l'augmentation du taux de travail de l'administration de 10 %.
- 5) Discuter et voter le budget 2025 de la Municipalité de Grandval;
- 6) Election de l'organe de vérification des comptes pour la période 2025-2028;
- 7 Présentation du décompte final du curage et contrôle des canalisations;
- 8) Discuter et voter la dissolution du Règlement concernant la gestion d'un financement spécial pour les 150 ans de l'école;
- 9) Divers.

Les budgets cités aux points 2 et 5 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 1<sup>er</sup> au 30 janvier 2025.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 6 novembre 2024

Le Conseil municipal



## Loveresse

### Assemblée communale, lundi 9 décembre 2024 à la Fondation Rurale Interjurassienne, à 20h

ORDRE DU JOUR

1. Accepter un crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour des travaux de réfection de la charrière de Moron.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2025.
3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2025.
4. Approuver les modifications du règlement d'organisation de la Commune mixte de Loveresse.
5. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données.
6. Divers.

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée communale, le budget 2025 et les modifications du règlement d'organisation sont déposés publiquement à l'administration communale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

**Voie de recours**

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

**Publication du procès-verbal**

Au plus tard 45 jours après l'Assemblée communale, le procès-verbal est déposé publiquement

à l'administration communale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse.

Loveresse, le 29 octobre 2024

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant : Gardelle Bernard, Rue du Midi 4, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1848, Rue Beausite 4

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 novembre 2024

Services Techniques-Urbanisme



## Perrefitte

Perrefitte

### Assemblée Bourgeoise

Commune Bourgeoise de Perrefitte

Assemblée ordinaire le mercredi 18 décembre 2024 à 19H00 au Restaurant de l'Etoile

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budgets 2025 et plan financier.
3. Nomination d'un(e) secrétaire.
4. Rapport du président
5. Divers et imprévus.

Perrefitte, le 25 octobre 2024

Le Conseil Bourgeois

### Communication du Conseil municipal

#### Fenêtres de l'Avent

Le Conseil municipal est à la recherche de personnes motivées à décorer (mais pas forcément illuminer) une fenêtre de leur domicile ou commerce pendant la période de l'Avent.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer au Secrétariat municipal par téléphone ou par email (032 493 22 74 ou [secretariat@perrefitte.ch](mailto:secretariat@perrefitte.ch)) jusqu'au 25 novembre 2024 à 10h au plus tard leur nom, prénom, adresse et date choisie pour décorer leur fenêtre. Les premiers annoncés seront assurés de se voir attribuer le jour choisi.

Merci d'avance à tous pour votre participation à l'embellissement de notre village pendant cette période de l'Avent.

Perrefitte, le 30 octobre 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

### Assemblée municipale du 11 décembre 2024

L'Assemblée municipale a été fixée au mercredi 11 décembre 2024 à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de la Présidente
2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 2'000'000.-- destiné à la réfection des routes et des conduites d'eau dans le secteur «Les Seignes – Champ du Chêne»
3. Abrogation du règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments communaux
4. Budget 2025 Présentation et discussion Approbation du budget 2025
5. Nomination de deux membres de la Commission scolaire
6. Divers
7. Promotions civiques

Remarque : Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé du budget 2025.

Perrefitte, le 6 novembre 2024

Le Conseil municipal



## Rebévelier

### Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à la prochaine «Assemblée communale ordinaire», qui aura lieu le mercredi 11 décembre 2024 à 20 heures à la salle de l'école.

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approbation du budget 2025
3. Divers et imprévus.

Rebévelier, le 29 octobre 2024

Le Conseil communal



## Reconvilier

04.0302.0157 – eBau 2024-4859

### Avis de construction

Requérant : Hassa Youssef, Rue de Bel-Air 48, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard

Emplacement : Parcelle N° 890, Rue de Bel-Air 48, 2732 Reconvilier

Projet : Construction d'une terrasse couverte fermée, non chauffée avec four à pizza

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : aucune

Publication : dès le 6 novembre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 6 décembre 2024 inclusivement ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit,

seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 4 novembre 2024

Administration des constructions

### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

#### Votations fédérales du 24 novembre 2024

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit :

Président :	Monsieur Etienne Gafner
Membres :	Madame Meliha Filieri Madame Manon Friedli Madame Dominique Flüch Monsieur Steve Forchelet Monsieur Raphaël Fleury Monsieur Steven Fritschi
Suppléant(e)s :	Monsieur Cédric Fournier Madame Laurence Froidevaux Madame Christine Fülöp Madame Jasmine Funk

Les personnes concernées en ont déjà été informées par courrier

Reconvilier, le 30 octobre 2024

Le Secrétariat municipal

### Fenêtres de l'Avent

#### Inscription à l'édition 2024

Du 1<sup>er</sup> au 24 décembre, Reconvilier s'illumine au fil du mois.

La commission politique solidaire, culture et sport invite les habitants & quartiers, les sociétés & associations & les entreprises à apporter de la lumière dans notre village.

Concrètement, elle vous invite à participer en illuminant, décorant ou animant un moment dans le cadre du calendrier de l'Avent de la commune.

Ceux qui le souhaitent peuvent organiser un accueil de 18h à 20h (ou selon un horaire convenu à l'avance). Nous nous réjouissons déjà de votre élan participatif, et nous publierons le calendrier dès qu'il sera finalisé.

À votre demande, un panneau «manifestation» et un banc de foire peuvent être mis à votre disposition. Nous vous prions de bien vouloir nous en faire part en vous inscrivant.

Inscrivez-vous jusqu'au 15 novembre 2024

Par email à [n.jost@reconvilier.ch](mailto:n.jost@reconvilier.ch) ou par téléphone au 032 482 73 76

Reconvilier, le 4 novembre 2024

Commission politique solidaire, culture et sport de Reconvilier



## Roches

### Assemblée communale ordinaire, jeudi 12 décembre 2024 à 20h à la salle communale

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le budget 2025
2. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2024
3. Reconduction du mandat de l'organe de révision



- Discuter et approuver les modifications du règlement d'assainissement (eaux usées)
- Discuter et approuver les modifications du règlement d'alimentation en eau
- Discuter et approuver les modifications du Règlement d'Organisation des Sapeurs-Pompiers du Cornet
- Nommer un(e) ou deux délégué,-ée(s) pour l'Assemblée des délégués des Sapeurs-Pompiers du Cornet
- Constitution d'une servitude en faveur de la Société de Tir de Roches
- Divers et imprévus

**Information:** Les règlements cités à l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les 30 jours qui précèdent l'assemblée communale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 4 novembre 2024

Conseil communal



## Saicourt

### Informations communales

#### Tailles des arbres, haies et buissons pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes:

- les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre),
- les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation plusieurs fois par année si nécessaire. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous les rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer rapidement les tailles adéquates. Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution. D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

#### Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séances à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le vendredi 8 novembre 2024 ainsi que le mercredi 13 novembre 2024.

Le Fuet, le 6 novembre 2024

Conseil municipal

### Assemblée municipale du 9 décembre 2024 à 20h à la halle polyvalente «Pré Paroz» Le Fuet

#### ORDRE DU JOUR:

- Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 195'000.00 pour la pose de panneaux

solaires photovoltaïques sur le toit et les façades de la halle de gymnastique.

- Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 250'000.00 pour la rénovation complète de l'appartement de 5.5 pièces au complexe communal.
- Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 1'425'000.00 pour la réfection des routes de Bellelay y compris le remplacement de conduites et de canalisations.
- Discuter et accepter le budget 2025 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
- Rapport du délégué à la protection des données.
- Discuter et accepter le nouveau règlement de police communale.
- Discuter et accepter le nouveau règlement des cimetières du Fuet et de Bellelay.
- Discuter et accepter le nouveau règlement sur le statut du personnel et les traitements.
- Informations du Conseil municipal.
- Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 6, 7 et 8 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 6 novembre 2024

Conseil municipal



## Schelten

### Einladung zur Gemeindeversammlung

Einwohnergemeinde Schelten - Ordentliche Versammlung

**Donnerstag den, 5. Dezember 2024 um 20.00 Uhr**  
im Schulhaussaal Schelten

#### Traktanden:

- Protokoll der letzten Versammlung
- Budget 2025 / Genehmigung von Steuern und Taxen
- Wiederwahl für eine neue Zeitraum des Gemeinderats (2025-2028)
- Verschiedenes

Das Protokoll und das Budget liegen 30 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeindeversammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 30. Oktober 2024

Das Gemeindesekretariat Schelten



## Seehof

### Einladung zur Gemeindeversammlung

**Samstag 7. Dezember 2024, um 13.30 Uhr**

#### Traktanden:

- Protokoll der letzten Versammlung (Juni 2024)

- Budget 2025
- Bericht der Aufsichtsbehörde für den Datenschutz
- Verschiedenes

Das Protokoll, das Budget 2025 und der Bericht liegen im Gemeindebüro von 6. November 2024 bis 7. Dezember 2024 zur Einsichtnahme vor.

Seehof, den 6. November 2024

Der Gemeinderat Seehof



## Sorvilier

### Avis de construction

Requérante: Ana Sofia Costa, Chemin de la Fin 2, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: la requérante

Emplacement: parcelle N° 210, au lieu-dit «Chemin de la Fin 2»

Projet: Modification de la façade ouest avec transformation et rénovation du garage

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: M2

Recensement arch: ensemble bâti

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 6 novembre 2024

Le Conseil municipal

### Bourgeoisie Sorvilier

#### Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier

le mardi 10 décembre 2024 à 20 h  
à la salle communale de Sorvilier

#### Ordre du jour:

- Présentation et acceptation du budget 2025
- Discuter et approuver un prêt sans intérêt de CHF 30'000.00 pour l'achat de matériel de déneigement
- Discuter et approuver un crédit de CHF 15'000.00 pour la rénovation de la loge à Montoz
- Divers

Le budget 2025, sera déposé au secrétariat de la bourgeoisie pour consultation durant 30 jours avant l'assemblée sur rendez-vous au 079 583 08 50 ou par mail à: admin@bourgeoisiesorvilier.ch

Le procès-verbal de l'assemblée sera déposé au secrétariat de la bourgeoisie pour consultation durant 20 jours après l'assemblée sur rendez-vous au 079 583 08 50 ou par mail à: admin@bourgeoisiesorvilier.ch

Sorvilier, le 1<sup>er</sup> novembre 2024

Le Conseil de bourgeoisie



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante: Fondation Schwob, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Ginaa architectes sàrl, Rue du Chantier 11, 2503 Bienne.

Emplacement: parcelle N° 529, au lieu-dit: «Rue du Foyer 8», commune de Tavannes.

Projet: construction de balcons en façade Sud avec transformation des fenêtres en portes-fenêtres, changement de toutes les fenêtres du bâtiment, réouverture des fenêtres murées à l'Est et rénovations à l'intérieur de l'immeuble.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Zone de protection: PPSt ES-1 « Foyer Populaire ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 novembre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Votations fédérales du 24 novembre 2024

#### Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales du 24 novembre 2024, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Président: Hirt Jonathan

Secrétaire: Saladin Nadine

Membres:

- Saladin Nadine
- Kähler Sylvie
- Keller Florian
- Kessi David
- Kiener Elisa
- Künzi Alyssa
- Koller Michael
- Konrad Julie
- Krähenbühl Danilo

Suppléants:

- Kummer Vèrène
- Küng Shawn
- Kunz Lionel

Tavannes, le 6 novembre 2024

Le Conseil municipal



#### Avis de construction

Requérante: Affolter Group SA, Grand-Rue 76, 2735 Malleray.

Auteur du projet: KWSA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N°s 738 et 742, au lieu-dit: « Grand-Rue 74 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet: agrandissement de l'usine existante sise à la Grand-Rue 74 du côté Est avec démolition du couvert de pause extérieur existant, aménagement de panneaux solaires et d'installations techniques (PAC, monoblocs, aérorefroidisseur) en toiture, déplacement du totem publicitaire et aménagement de 27 nouvelles places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: ab-4 et M3.

Dérogations: art. 54c OC et 80 LR.

Remarques: facilités accordées quant à la pose du gabarit installé au Nord-Est en raison de problème de sécurité lié à la ligne CFF (gabarit raccourci). Un panneau d'information avec les plans du projet

est posé sur le lieu du projet pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 octobre 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 06 décembre 2024 à 20h15 à la salle du Conseil

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2025
3. Voter un crédit façades Sur la Rive 4. Voter un crédit entretien charrière
5. Nominations:
  - a) Président
  - b) Vice-Président
  - c) Conseillers
6. Fixer et adopter les traitements pour 2025
7. Nomination d'une fiduciaire
8. Divers

Bévillard, le 28.10.2024

Le Conseil de bourgeoisie

#### Divers

Home La Colline

#### Invitation à l'Assemblée des délégués (-es) du syndicat de communes du home La Colline

Date: lundi 9.12.2024

Lieu: Home La Colline, Reconvilier salle polyvalente

Heure: 17h

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 10.06.2024
3. Informations générales
4. Budgets 2025
  - a)Présentation du budget du Foyer de jour
  - b)Présentation du budget du home La Colline
  - c)Approbation des budgets
5. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

La Présidente du Comité de direction: Joëlle Braun Monnerat

Le Directeur: Olivier Schnoebelen

#### Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

La paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier convoque son assemblée paroissiale ordinaire le 3 décembre 2024 à 19h30 en sa salle de paroisse (Rue Denise-Bindschedler-Robert 6, 2610 Saint-Imier), avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel

2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2024

3. Rénovation du clocher:

3.1 Montant adjudgé de 103'667.90 par le conseil de paroisse pour l'échafaudage, selon la décision de l'assemblée de Paroisse du 19 juin 2024

3.2 Etat actuel

3.3 Les prochains pas, planification approximative

3.4 Eventuels travaux urgents en suite d'examens détaillés

4. Projet estimatif de CHF 58'000 pour l'agrandissement de l'appartement du 2<sup>e</sup> étage, votation

5. Election des membres du conseil de paroisse, du caissier et des réviseurs des comptes

6. Budget et fixation de la quotité d'impôts 2025, lecture, votation

7. « Sondage amical » de l'équipe pastorale

7.1 Présentation des premiers résultats

7.2 Suite (propositions, discussion, ev. votation)

8. Informations et divers

Le **procès-verbal** sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la Paroisse à Saint-Imier, du **11 décembre au 31 décembre 2024**. Pour prendre connaissance dudit procès-verbal, il y a lieu de **prendre rendez-vous avec notre secrétaire, Bettina Zürcher (079 951 90 04)**.

Paroisse catholique romaine de Malleray

#### Assemblée de paroisse

L'assemblée de la paroisse catholique romaine aura lieu le lundi 9 décembre 2024 à 20h à la salle paroissiale de Malleray.

Ordre du jour:

1. Accueil et méditation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 10.6.2024.
4. Présentation et approbation du budget 2025, de la quotité d'impôt et désignation de l'organe de vérification des comptes.
5. Approbation d'un budget d'investissement de Frs. 30'000.- pour la réfection d'un appartement.
6. Approbation du règlement de la paroisse selon les nouvelles directives de l'OACOT. Le règlement sera déposé publiquement au secrétariat de la paroisse du 8 novembre 2024 au 7 décembre 2024 pour consultation.
7. Elections:
  - a) du président du conseil de paroisse;
  - b) des autres membres du conseil de paroisse;
  - c) du président de l'assemblée de paroisse;
  - d) du vice-président de l'assemblée de paroisse;
  - e) de la secrétaire de l'assemblée de paroisse et du conseil de paroisse.
8. Information sur la vie de la paroisse.
9. Information sur l'avenir de l'unité pastorale TRAMATA et de l'espace pastoral PIERRE-PERTUIS.
10. Divers et imprévus.

Malleray, le 6 novembre 2024

Le conseil de paroisse

Paroisse Réformée Évangélique De Grandval

## Assemblée De La Paroisse Réformée Évangélique De Grandval

Le jeudi 12 décembre 2024, à 20h,  
à la Maison de paroisse de Grandval

### ORDRE DU JOUR

1. Accueil et méditation
2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Nomination d'un-e délégué-e au Synode d'Arrondissement Jurassien
4. Discuter et approuver le budget 2025 avec la quotité 0.25
5. Rapport d'activités de la pasteure
6. Election d'un/e conseiller/ère de paroisse
7. Information sur la vie paroissiale/régionale
8. Divers

Grandval, le 30 octobre 2024

Le Conseil de paroisse

### Communication du Conseil de paroisse de Grandval

Le budget 2025 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse.

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 12 décembre 2024 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 6 janvier 2025 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants

droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 30 octobre 2024

Le Conseil de paroisse

### Paroisse réformée Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier

Mardi 10 décembre 2024 au Foyer à 20h 15

### Ordre du jour

1. Accueil et Méditation
2. Nomination des scrutateurs-rices
3. Nomination de la secrétaire des assemblées
4. Discussion et approbation du budget 2025 et de la quotité d'impôt
5. Transfert de Moutier dans le Canton du Jura - Situation
6. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
7. Informations Par8
8. Informations du Conseil de paroisse et Vie paroissiale
9. Rapport d'activités des pasteurs
10. Divers

Moutier, le 6 novembre 2024

Le Conseil de paroisse

### Communication du Conseil de paroisse de Moutier

Le budget 2025 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse ainsi que les documents

en lien avec l'ordre du jour dès le 6 novembre 2024.

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 10 décembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 10 décembre 2024 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 17 décembre 2024 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 6 novembre 2024

Le Conseil de paroisse

### Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat qui aura lieu

Mercredi 11 décembre 2024 à 20 heures  
Salle polyvalente de l'école secondaire  
de Reconvilier

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal du 26 juin 2024
3. Budget 2025
4. Informations inter-STEP
5. Divers

Saules, le 6 novembre 2024

Le comité du SETE

## Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	01.05.2024	mercredi	36	32	04.09.2024	mercredi
1		03.01.2024	SUPPRIME	19	18	08.05.2024	mercredi	37	33	11.09.2024	mercredi
2	1	10.01.2024	mercredi	20	19	15.05.2024	mercredi	38	34	18.09.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi	21	20	23.05.2024	JEUDI	39	35	25.09.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi	22	21	29.05.2024	mercredi	40	36	02.10.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi	23	22	05.06.2024	mercredi	41	37	09.10.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi	24	23	12.06.2024	mercredi	42	38	16.10.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi	25	24	19.06.2024	mercredi	43	39	23.10.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi	26	25	26.06.2024	mercredi	44	40	30.10.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi	27	26	03.07.2024	mercredi	45	41	06.11.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi	28	27	10.07.2024	mercredi	46	42	13.11.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi	29		17.07.2024	SUPPRIME	47	43	20.11.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi	30		24.07.2024	SUPPRIME	48	44	27.11.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi	31		31.07.2024	SUPPRIME	49	45	04.12.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI	32	28	08.08.2024	JEUDI	50	46	11.12.2024	mercredi
15	14	10.04.2024	mercredi	33	29	14.08.2024	mercredi	51	47	18.12.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi	34	30	21.08.2024	mercredi	52		25.12.2024	SUPPRIME
17	16	24.04.2024	mercredi	35	31	28.08.2024	mercredi				

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h**  
**Nouvelle adresse mail: foadm@lasemaine.ch**

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03  
Courriel : [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet : [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28  
Courriel : [commune@saules-be.ch](mailto:commune@saules-be.ch)  
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous  
Site internet : [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch)



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60  
Courriel : [gemeinde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeinde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29  
Courriel : [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30  
Site internet : [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)



# **informations pratiques**



## **Belprahon**

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

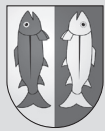
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## **Champoz**

Commune mixte de Champoz  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [secretariat@champoz.ch](mailto:secretariat@champoz.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## **Corcelles**

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.